



# Toxoplasmose

MATERNITÉ

BROCHURE D'INFORMATION



## Tableau clinique

La toxoplasmose (zoonose) peut être transmise par la consommation de viande crue ou insuffisamment cuite/rôtie ou par le contact avec des chats ou des excréments de chats, par exemple lors de travaux de jardinage. Cette infection est causée par un parasite appelé *Toxoplasma gondii*, et elle s'avère normalement inoffensive pour l'homme. Elle doit toutefois être évitée pendant la grossesse.

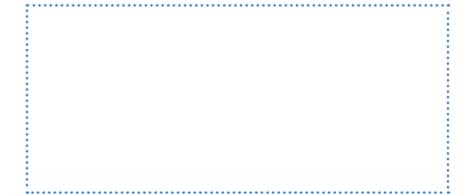
Le chat est ce que l'on appelle l'hôte définitif, dans l'intestin duquel *Toxoplasma gondii* peut se multiplier.

Par le biais des excréments de l'animal et de la nourriture pour animaux, ce parasite peut se propager à d'autres espèces animales et à d'autres hôtes pour finalement atteindre l'homme.

Si le système immunitaire est intact, l'évolution est inoffensive et passe souvent inaperçue. En revanche, si le système immunitaire est affaibli, des organes peuvent être touchés. L'infection doit notamment être évitée pendant la grossesse, car elle peut être transmise à l'enfant à naître et entraîner des inflammations ainsi que, dans de rares cas, des lésions cérébrales.

Le parasite microscopique *Toxoplasma gondii* est répandu dans le monde entier et se rencontre fréquemment en Suisse. Une prévention active est essentielle pour éviter une future infection.

CONTACT



m y l a b p o i n t . c h

LabPoint Medizinische Laboratorien AG

## Options de dépistage, de diagnostic et de traitement

L'immunité à la toxoplasmose peut être déterminée par des analyses de laboratoire. Cela consiste à effectuer un test sanguin. Le sang est analysé pour détecter la présence d'éventuels anticorps.

Les coûts des analyses ne sont pris en charge par l'assurance maladie qu'en cas de suspicion de toxoplasmose. Elles ne font pas partie des examens préventifs de routine lors d'une grossesse.

Si une toxoplasmose est détectée, elle est suivie d'une échographie et d'une amniocentèse (prélèvement de liquide amniotique) afin de déterminer si l'infection a été transmise à l'enfant à naître.

Sur la base des résultats obtenus, le professionnel de la santé détermine ensuite quel sera le traitement ultérieur.

Le test sérologique d'anticorps IgG et IgM de la toxoplasmose n'est pas pris en charge par les caisses-maladie et doit être payé par la patiente.

Coûts : IgG CHF 15.70, IgM CHF 22.50 (+CHF 21.60 taxe administrative)

## Prévention et recommandations

Les mesures suivantes permettent de réduire le risque:

Renoncer à la consommation de viande crue ou insuffisamment cuite ou rôtie.

Respecter une très bonne hygiène de la cuisine et des mains après la manipulation ou la transformation de viande crue

Laver soigneusement les légumes frais avant de les consommer.

Lors de contacts avec des chats ou en présence de chats dans la maison, il faut également veiller à une très bonne hygiène des mains. Les toilettes pour chats ne devraient pas être placées dans les pièces d'habitation et ne devraient être nettoyées qu'avec des gants en latex.

En cas de travail dans l'agriculture, chez un fleuriste, dans une animalerie ou dans un restaurant, il faut également veiller à une très bonne hygiène des mains

## Conclusion

La toxoplasmose doit être évitée pendant la grossesse, car l'infection peut être transmise à l'enfant à naître. Celle-ci peut, dans de rares cas, entraîner des inflammations ou de graves troubles organiques. Le risque d'infection peut être réduit en veillant à une très bonne hygiène des mains et des aliments et en évitant de consommer de la viande crue. L'immunité à la toxoplasmose peut être déterminée par des tests de laboratoire.